

Nancy, le 14 décembre 2021

Appel de cotisation 2022

Madame, Monsieur,

Vous allez recevoir, par voie postale, notre **appel de cotisation 2022** qui est à nous retourner signé : il servira de base pour la mise à jour de notre fichier, mais aussi à la mise à jour de votre assurance responsabilité civile qui vous couvre en tant que propriétaire forestier. Afin que vous soyez bien assuré, il est important que vous vérifiez que les surfaces et communes enregistrées soient exactes. Si ce n'est pas le cas, nous vous engageons à porter les corrections sur l'imprimé déclaratif que vous nous retournerez. Il y a également lieu de renseigner les informations relatives aux annexes immobilières, aquatiques et autres facteurs aggravant le risque en RC sur votre propriété forestière. Les conditions générales du contrat vous seront adressées sur simple demande de votre part à votre adresse. Elles sont aussi accessibles sur notre site internet, à l'adresse suivante : <https://www.fransylva.fr/syndicat-meurthe-et-moselle?IDSyndicat=29>

Votre règlement est à nous adresser avant le 31 janvier 2022, date au-delà de laquelle vous ne seriez plus couvert par l'assurance et elle ne serait réactivée qu'à réception de votre cotisation.

Nous vous communiquons ci-dessous quelques points d'informations :

**Syndicat** : -**Les assemblées générales** : Après une Assemblée Générale 2020 tenue sous la forme écrite, nous avons été heureux de nous retrouver cette année pour notre assemblée du 9 octobre 2021 à Turquestein, assemblée dont nous vous remettons le compte rendu par pièce jointe.

-**La Communication** : Nous avons maintenant un site internet rattaché à celui de FRANSYLVA, par lequel vous avez accès en temps réel à toutes les informations qui concernent la forêt et la vie syndicale 54.

**Equilibre sylvo-cynégétique** – Notre vigilance syndicale passe maintenant par la nécessité pour chacun des adhérents d'établir une fiche de dégâts de gibier lorsqu'il y a déséquilibre, et que vous constatez des dégâts qui perturbent votre gestion forestière. Le lien nécessaire est le suivant : <https://espacecollaboratif.ign.fr/> . Afin que nous puissions mieux vous représenter au sein de la Commission Départementale de la Faune Sauvage, nous sommes bien entendu à votre écoute lorsque vous constaterez qu'une évolution de population est insuffisamment prise en compte.

**Dépérissements** : la situation est particulièrement grave en « plaine », où les épicéas ont été anéantis, et les sapins soumis à de forts dépérissements sous 300m d'altitude et en versant sud. Après les aides à la mobilisation, le plan de relance accompagne les reconstitutions.

Les dépérissements actuels concernent aussi les hêtres et les chênes pédonculés, essences majeures pour notre département. Dans certains cas, la mise en œuvre de financements en lien avec le « Label Bas Carbone » peut s'envisager.

**Formations 2022 - Cycle Fogefor de base** : Après les reports des cessions 2020, le CNPF et l'Union Forestière du Grand Est organisent, en 2022 un nouveau cycle de base FOGEFOR de 8 journées réparties sur 8 mois, ainsi que des stages spécialisés sur des thèmes particuliers (*Madame de SARS : 06.82.75.14.96*).

Si vous ne recevez pas le programme Fogefor et celui des journées "Rencontrons-nous", vous pouvez les télécharger, ainsi que le bulletin de pré-inscription, sur le site du CNPF. Vous pouvez aussi vous préinscrire auprès du CRPF Grand Est au 03.26.65.18.25 en précisant la journée qui vous concerne.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments dévoués.

Le Président,  
Arnaud MICHAUT

